Nations Unies A/55/826

Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 126 de l'ordre du jour
Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (rapport actualisé)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, soumis conformément à la résolution 54/244 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1999, une actualisation de l'information contenue dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels » (A/51/801) en date du 20 février 1997. La publication de ce nouveau rapport fait suite à des consultations tenues par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) avec les fonds et programmes opérationnels en vue de réexaminer les recommandations formulées dans celui de 1997. Depuis cette date, les fonds et programmes ont mis certaines de ces recommandations en application, de manière plus ou moins poussée, ce qui s'est traduit par l'ajout récent d'éléments nouveaux dans leurs dispositifs de contrôle. Les autres recommandations ont été modifiées dans le présent rapport pour tenir compte des vues formulées par les organes intergouvernementaux lorsqu'ils ont examiné le premier rapport.

Il ressort de l'information reçue des fonds et programmes que leurs mécanismes de contrôle interne se sont améliorés dans l'ensemble, quoique de manière inégale, depuis la publication du rapport de 1997. Parmi les améliorations, on note l'intensification de la coopération avec le BSCI et l'adoption de nouvelles procédures d'évaluation, de suivi de l'exécution des programmes et d'inspection. Les dispositifs d'audit n'ont pas changé fondamentalement, si ce n'est que, dans certains cas, les ressources qui y sont consacrées ont augmenté. La plupart des fonds et programmes ne disposent pas d'un service distinct chargé des enquêtes, et ils n'en effectuent pas.

En décembre 2000, le Secrétaire général a écrit aux directeurs des fonds et programmes pour réaffirmer que le mandat du BSCI s'étendait aux fonds et programmes

01-28040 (F) 200301 200301

administrés séparément et pour proposer de créer un mécanisme chargé de s'occuper du financement et du remboursement des services d'investigation fournis par le Bureau. Tout en prenant en compte les vues des fonds et programmes, les recommandations formulées dans le présent rapport correspondent à l'action que le BSCI continue de mener pour aider à faire en sorte que des mécanismes de contrôle appropriés soient en place. Elles visent à renforcer la coordination et les échanges d'informations sur les questions touchant les activités de contrôle, tout en garantissant que le BSCI dispose des ressources nécessaires pour lui permettre d'offrir ses services aux fonds et programmes, particulièrement en ce qui concerne les services d'enquête et d'audit. Les éléments suivants sont proposés dans le rapport :

- Inscription au budget de chaque entité existante ou future d'un montant destiné à couvrir les dépenses relatives à tous les aspects des activités de contrôle, afin d'être sûr que l'on sache clairement qui est responsable de ces activités et quelle en est la source de financement;
- Création d'un mécanisme en vue du remboursement intégral au BSCI des services de contrôle interne fournis par lui aux fonds et programmes;
- Création dans chaque entité d'un comité des activités de contrôle, chargé d'une mission convenablement définie et où le BSCI serait représenté, afin d'intensifier les échanges d'informations et de renforcer la coordination.

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–4	5
II.	Objectifs et portée de l'étude	5–9	5
III.	Méthode	10–12	7
IV.	Analyse	13–55	8
	A. Fonctions de contrôle dans les fonds et programmes	13–39	8
	1. Centre du commerce international	13	8
	2. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	14	9
	3. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	15–16	9
	4. Programme des Nations Unies pour le développement	17–20	9
	5. Programme des Nations Unies pour l'environnement	21	10
	6. Fonds des Nations Unies pour la population	22	11
	7. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	23–24	11
	8. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	25–26	11
	9. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	27	12
	10. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	28–29	12
	11. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	30	12
	12. Université des Nations Unies	31	12
	13. Programme alimentaire mondial	32–34	13
	14. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	35	13
	15. Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida	36	13
	16. Bureau chargé du Programme Iraq	37–38	13
	17. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	39	14
	B. Informations sur les fonctions de contrôle	40–55	14
	1. Audit	40–42	14
	2. Évaluation	43–46	15
	3. Contrôle	47–48	16
	4. Inspection	49–50	17
	5. Investigation	51–55	18
V.	Ressources	56–59	19
VI.	Conclusions et recommandations	60–64	20

Annexes

I. Vue d'ensemble 24
II. Tableau 1. Fonction d'audit 27
Tableau 2. Fonction d'évaluation 34
Tableau 3. Fonction de contrôle 43
Tableau 4. Fonction d'inspection 52
Tableau 5. Fonction d'investigation 55
III. Coordination interne des différentes fonctions de contrôle 57

I. Introduction

1. Le présent rapport constitue une mise à jour de l'information contenue dans le rapport de 1997 du Secrétaire général intitulé « Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels » (A/51/801), comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 54/244 du 23 décembre 1999. Il a été établi par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) à la demande du Secrétaire général.

2. Entre juin et novembre 2000, le BSCI a enquêté auprès des fonds et programmes pour recueillir des renseignements actualisés sur leurs activités de contrôle. Une lettre et un questionnaire ont été envoyés aux directeurs des fonds et programmes pour leur demander des renseignements sur les changements intervenus dans leurs mécanismes de contrôle depuis la publication du rapport de 1997, ainsi que sur les autres éléments touchant ces mécanismes. Le BSCI a analysé les réponses et les observations reçues, et modifié les recommandations formulées dans son rapport de 1997.

3. Le BSCI a fait tout son possible pour que toutes les entités concernées participent aux différents stades de l'actualisation de l'information, en vérifiant l'exactitude et la sincérité des observations et en réétudiant avec différents partenaires, notamment les fonds et programmes, le bien-fondé des recommandations. Il ne prétend pas, dans le présent rapport, peindre un tableau définitif des activités de contrôle dans les fonds et programmes, mais plutôt faire connaître les tendances d'évolution actuelles.

4. On trouvera plus loin, au chapitre IV, des renseignements sur les dispositifs de contrôle des fonds et programmes, envisagés sous deux angles :

a) Évaluation des activités de contrôle, entité par entité;

b) Analyse des différentes fonctions (audit, évaluation, suivi de l'exécution du programme, inspection et enquêtes) à travers l'ensemble des fonds et programmes, l'accent étant mis sur les changements observés depuis 1997.

Les tableaux de l'annexe II au présent rapport offrent des renseignements complets et détaillés sur les mécanismes de contrôle de chaque entité.

II. Objectifs et portée de l'étude

5. Le présent rapport a pour objet principal d'actualiser l'information présentée dans le rapport de 1997 sur les activités de contrôle dans les fonds et programmes des Nations Unies. On trouvera plus loin au chapitre VI des conclusions et recommandations visant à aider les fonds et programmes à renforcer leurs mécanismes de contrôle, et à mieux définir le rôle du BSCI par rapport aux fonds et programmes.

6. Le BSCI est actuellement chargé d'exercer un contrôle sur les 13 fonds et programmes suivants :

- Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI);
- Centre des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (CNUEH) (Habitat);

- Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)[1];
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR);
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR);
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA);
- Université des Nations Unies (UNU);
- Programme alimentaire mondial (PAM).

7. Dans le rapport de 1997, les critères ci-après ont été appliqués pour savoir si une entité donnée relevait de l'autorité du Secrétaire général :

a) Son statut juridique a été défini par l'Assemblée générale ou avec la participation de celle-ci;

b) Le chef de son administration est nommé par le Secrétaire général, ou celui-ci joue un rôle dans sa nomination;

c) La vérification externe de ses comptes est assurée par le Comité des commissaires aux comptes (sauf dans le cas du PAM).

8. Vu l'évolution de l'Organisation, le BSCI a modifié ces critères afin de faire porter ses rapports futurs sur d'autres entités aussi. Par exemple, il est envisagé que les entités ci-après soient désormais visées par les rapports sur les fonds et programmes opérationnels :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA);
- Bureau chargé du programme Iraq.

Les entités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU[2] ou au moyen d'un fonds d'affectation spéciale administré par l'Organisation[3] relèvent directement de la compétence du BSCI et ne sont donc pas visées par le présent rapport. En outre, le Bureau étudie selon quelles modalités il pourrait renforcer son contrôle des deux entités suivantes :

- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
- Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

9. En vertu des dispositions actuellement en vigueur, les services de contrôle interne sont assurés à l'intention des fonds et programmes selon les modalités suivantes :

a) Tout ou partie des opérations de contrôle interne est assuré par le BSCI – c'est le cas du Centre du commerce international, de l'UNITAR, de l'UNRWA, de l'UNU, des fonds de contributions volontaires administrés par le HCR, du PNUE, d'Habitat et du PNUCID;

b) Une entité distincte, autre que le BSCI, assure les services de contrôle interne – c'est le cas du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, de l'UNOPS et du PAM;

c) Le BSCI offre des services d'investigation à la plupart des fonds et programmes.

III. Méthode

10. Lorsqu'il se préparait à établir son rapport de 1997 sur les fonds et programmes, le BSCI a puisé dans la résolution 48/218 B, par laquelle l'Assemblée générale l'avait créé, les éléments qui définissent les composantes du contrôle interne. Un modèle a été bâti sur ces éléments, puis appliqué aux fonds et programmes :

Modèle des mécanismes de contrôle interne
Audit
Évaluation
Contrôle (de l'exécution des programmes)
Inspection
Investigations
Coordination des activités de contrôle
Suivi de l'application des recommandations
Information relative aux accusations d'irrégularité

11. Le BSCI a envoyé une lettre et un questionnaire aux directeurs des fonds et programmes, en juillet 2000, pour leur demander de lui communiquer des renseignements actualisés sur chacun des éléments énumérés ci-dessus, afin d'obtenir de nouvelles données qui lui permettent d'analyser les mécanismes de contrôle actuellement en place. Cette information a été analysée en fonction des critères suivants :

Critères d'analyse des mécanismes de contrôle	
1. Des services adaptés, efficaces et économiques	a) Les responsabilités en matière de contrôle sont-elles correctement définies pour l'exécution de l'ensemble des composantes des activités de contrôle?
	b) Les ressources en personnel et les ressources budgétaires sont-elles suffisantes?

Critères d'analyse des mécanismes de contrôle	
	c) Le suivi de l'application des recommandations effectué sur le plan interne est-il efficace?
	d) Les services de contrôle sont-ils assurés économiquement grâce à une bonne coordination entre les différentes fonctions?
	e) Le service ou la personne à qui doivent être signalés les cas possibles de gaspillage, d'irrégularité ou de mauvaise gestion s'acquittent-ils efficacement de leur tâche?
2. Des activités de contrôle exercées en toute indépendance	a) La structure de l'organisation garantit-elle l'indépendance des intéressés?
3. Obligation de rendre compte à l'organe directeur	a) Cette obligation se traduit-elle par la présentation régulière de rapports substantiels sur les faits nouveaux relatifs aux activités de contrôle, un accent particulier étant mis sur la présentation des constatations du moment aussi bien que sur l'état d'avancement de la mise en application des recommandations antérieures issues des audits internes, des évaluations, des activités de suivi, des inspections et des enquêtes?

12. Le présent rapport ne porte pas sur les entités nouvellement concernées par l'enquête, mais le BSCI a recueilli des renseignements sur leurs mécanismes de contrôle (voir par. 35 à 39). En se fondant sur l'analyse des réponses reçues et sur une réévaluation des recommandations de son rapport de 1997, le BSCI a élaboré des conclusions et recommandations qui visent à aider les fonds et programmes à renforcer l'exécution de leurs activités de contrôle interne.

IV. Analyse

A. Fonctions de contrôle dans les fonds et programmes

1. Centre du commerce international

13. Le BSCI fournit des services d'audit interne au CCI, qui rembourse une partie des dépenses y afférentes par le financement d'un poste P-2 aux termes d'un mémorandum d'accord. Le BSCI a inspecté les pratiques en matière de gestion des programmes et d'administration suivies par le secrétariat du CCI en 1997 et a jugé que son système d'évaluation et ses procédures de suivi de l'application des recommandations étaient satisfaisants[4]. La Division de l'administration du CCI coordonne les fonctions d'audit et d'inspection et examine les rapports concernant des allégations de malversation; il sollicite l'assistance du BSCI pour les affaires particulièrement complexes nécessitant une investigation.

2. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

14. Le BSCI fournit des services d'audit interne au CNUEH (Habitat), qui rembourse une partie des dépenses correspondantes en cofinançant avec le PNUE un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (personnel local). Les ressources affectées à l'évaluation interne sont insuffisantes, un seul administrateur assumant toutes les fonctions d'évaluation et de contrôle. Comme suite aux recommandations formulées par le BSCI à l'issue de son inspection du CNUEH en 1997, le Centre a mis en place un mécanisme de contrôle interne et fait rapport au BSCI sur le fonctionnement du système intégré d'information sur les réunions et la documentation. À l'issue d'une inspection de suivi effectuée en 1999, le BSCI a instamment recommandé que soit renforcée la base de ressources du Groupe du contrôle et de l'évaluation. Le Centre a commencé de mettre en place les mesures voulues à cet égard. Toutes les affaires concernant le CNUEH (Habitat) sont renvoyées à la Section du BSCI à Nairobi pour investigation de même que les allégations de gaspillage, de fraude et d'irrégularités de gestion.

3. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

15. Le BSCI fournit des services d'audit interne au Fonds du PNUCID[1], qui rembourse une partie des dépenses correspondantes par le financement d'un poste P-4 et des frais de voyage afférents aux opérations d'audit. Par suite de la réorganisation intervenue, le BSCI procédera à une nouvelle évaluation des ressources nécessaires pour les fonctions de contrôle devant être exercées par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime. Les affaires donnant lieu à investigation sont régulièrement renvoyées au BSCI par le PNUCID.

16. Depuis l'établissement du rapport de 1997, la Section de la planification et de l'évaluation du PNUCID a été supprimée, ce qui a eu pour effet de relâcher le lien entre la fonction d'évaluation et celle de gestion stratégique du programme. Toutefois, un fonctionnaire spécialiste de l'évaluation assure la liaison et est responsable du contrôle de la qualité de toutes les activités d'évaluation. Il coordonne les évaluations de programme et établit le plan annuel d'évaluation, qui porte tout à la fois sur les évaluations de programme et les évaluations thématiques. Le Service de l'élaboration et de l'analyse des politiques mène les évaluations thématiques de programme. Le fonctionnaire chargé de l'évaluation établit également un rapport annuel consolidé d'évaluation à l'intention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et fait rapport au Directeur de la Division des opérations et des analyses. Les évaluations du PNUCID, qui sont effectuées principalement par des experts externes indépendants, sont financées par l'inscription d'une marge de 3,5 % dans tous les budgets de projet.

4. Programme des Nations Unies pour le développement

17. Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD assure les fonctions d'audit interne des opérations du PNUD. Les ressources affectées au Bureau ainsi qu'aux centres régionaux pour les services d'audit ont augmenté notablement depuis l'établissement du rapport de 1997[5]. Le Bureau effectue ses audits avec un degré d'indépendance suffisant, en conformité avec les normes professionnelles d'audit. Le Comité d'examen et de contrôle de la gestion a été créé afin d'examiner et commenter les plans d'audit interne des activités du PNUD, ainsi que les résultats

analytiques des audits et examens, et il est chargé de suivre l'application des mesures correctives arrêtées à la suite de ces audits et examens.

18. Décentralisées à l'échelon des programmes et des projets, les évaluations dans les bureaux de pays et au siège sont supervisées par le Bureau de l'évaluation du PNUD. Le Bureau effectue des évaluations stratégiques et thématiques, portant notamment sur les réponses de l'administration et les mesures de suivi, et il fait rapport au Conseil d'administration. En 1999, la fonction de contrôle a été renforcée par l'introduction du cadre de résultats stratégiques et du rapport annuel axé sur les résultats, qui permettent de contrôler de près les réalisations.

19. Depuis 2000, les rapports établis à l'issue des investigations effectuées par les services du PNUD sont soumis au Bureau des conseils juridiques et de l'appui aux achats du PNUD, ce qui a permis de renforcer l'indépendance du système de justice. Le PNUD n'applique pas de procédure spécifique pour l'établissement de rapports sur les allégations de gaspillage, de fraude et d'irrégularités de gestion. De ce fait, il n'existe pas de mécanisme visant à assurer la confidentialité des rapports[6]. Le PNUD n'est pas doté d'une unité distincte chargée des investigations, mais le Bureau de l'audit et des études de performance a été chargé par la direction du PNUD d'entreprendre des investigations dans les cas de présomption d'irrégularités financières et de gestion[7]. À cet égard, il se tient en contact régulier avec le BSCI, dont il sollicite les avis selon que de besoin. Le BSCI examine certaines des affaires concernant le PNUD, qui lui sont soumises par la direction du PNUD, par le personnel du PNUD ou par d'autres plaignants.

20. Outre les cinq catégories de contrôle, d'autres mécanismes complètent le contrôle des activités opérationnelles du PNUD :

a) Le contrôle des programmes institutionnels est assuré par l'entremise du Groupe de travail du Programme, qui examine les programmes et veille à ce qu'ils soient compatibles avec les objectifs et valeurs fondamentaux des Nations Unies;

b) Des examens indépendants de pays sont effectués une fois au moins par cycle de programmation de cinq ans.

La création du Groupe de contrôle (Bureau de l'audit et des études de performance, Bureau de l'évaluation et Groupe d'appui opérationnel), dirigé par l'Administrateur associé, a permis de renforcer la coordination et la visibilité des activités de contrôle.

5. Programme des Nations Unies pour l'environnement

21. Le BSCI fournit des services d'audit interne au PNUE, qui rembourse partiellement les dépenses correspondantes en cofinançant avec le CNUEH (Habitat) un poste P-4 et un poste local d'agent des services généraux. Le Groupe de l'évaluation et du contrôle du PNUE fonctionne de façon indépendante et relève directement du Directeur exécutif. Les activités et services sont contrôlés deux fois par an, l'accent étant mis de plus en plus sur l'évaluation de la qualité et de l'impact des résultats en sus de leur contrôle qualitatif. Le Directeur exécutif nomme des hauts fonctionnaires qui sont chargés d'examiner les plaintes, en particulier celles de caractère personnel ou mettant en cause la direction, et qui président les conseils ad hoc d'enquête. Le BSCI est chargé de toutes les investigations concernant le PNUE.

6. Fonds des Nations Unies pour la population

22. Les services d'audit interne des activités du FNUAP sont assurés par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD, à charge de remboursement intégral. À ce jour, les ressources affectées à cette fonction demeurent insuffisantes. Le Bureau du contrôle et de l'évaluation du FNUAP dirige les évaluations indépendantes des principaux programmes et des stratégies. Les évaluations des projets et programmes financés par le FNUAP sont dirigées par les bureaux de pays et, au siège, par les directeurs des programmes multinationaux. Le FNUAP renvoie au PNUD les affaires nécessitant une investigation et sollicite également l'assistance du BSCI.

7. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

23. Le BSCI fournit des services d'audit interne au HCR en vertu d'un mémorandum d'accord. Le HCR rembourse la majeure partie des dépenses correspondantes par le financement d'un poste D-1, de 11 postes d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux et en prenant à sa charge les frais de voyage et autres dépenses non afférentes au personnel. Depuis l'établissement du rapport de 1997, et à l'issue de l'examen complet de son système d'évaluation effectué par le HCR lui-même, cette fonction a été renforcée. Les activités de contrôle ont été intégrées au nouveau système de gestion des opérations dont l'objet est de renforcer plus avant la gestion des activités dans tous les bureaux du HCR. La coordination des rapports d'inspection et d'audit, du plan annuel d'audit et du plan annuel d'inspection est assurée par l'entremise du Comité de surveillance du HCR, présidé par le Haut Commissaire adjoint, qui examine régulièrement l'état d'application des recommandations d'audit.

24. La Section de l'audit du HCR, supervisée par le BSCI, joue un rôle important dans l'identification des questions méritant un examen. Les affaires nécessitant une investigation identifiées lors des examens d'audit sont communiquées au coordonnateur des investigations du Bureau de l'Inspecteur général. Les affaires complexes sont renvoyées au BSCI pour investigation.

8. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

25. Le Bureau de vérification interne des comptes de l'UNICEF mène les audits des activités du Fonds avec un degré suffisant d'indépendance, en conformité avec les normes professionnelles d'audit. La Division de l'évaluation, des politiques et de la planification prend l'initiative des évaluations stratégiques. Depuis l'établissement du rapport de 1997, les liens entre ces évaluations et l'élaboration des politiques ont été renforcés. Les sept bureaux régionaux de l'UNICEF effectuent également les principales évaluations et en rendent compte au Conseil d'administration.

26. Outre le suivi des opérations en cours d'exécution, l'UNICEF contrôle et évalue régulièrement les activités par ses audits des programmes. Depuis 1997, l'UNICEF a appliqué plusieurs méthodes pour l'audit des activités des bureaux de pays afférentes aux programmes. Les questions de programme sont à présent évaluées en tant qu'élément standard de chaque audit de bureau de pays. En 1998, des recommandations ont été formulées en vue de mieux clarifier les objectifs des programmes dans le cadre des opérations d'examen à mi-parcours. En 1999, le Fonds a également pris des mesures afin de renforcer le contrôle interne des mécanismes de suivi. Le BSCI reçoit les rapports d'investigation de l'UNICEF et fournit son assis-

tance pour les investigations lorsque le Bureau de la vérification interne des comptes du Fonds le juge nécessaire.

9. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

27. Le BSCI fournit des services d'audit interne à l'UNITAR. Toutes les activités de l'Institut sont systématiquement évaluées, notamment dans le cadre des évaluations d'impact. Le système d'évaluation a été renforcé depuis l'établissement du rapport de 1997. Vu sa taille, l'UNITAR n'a pas de fonction d'inspection ou d'investigation. À ce jour, il n'a renvoyé aucune affaire au BSCI pour investigation[8]. La coordination des diverses fonctions s'est améliorée sous la direction du Conseil d'administration, qui supervise les activités de l'Institut. Le Conseil d'administration n'a pas indiqué au BSCI comment il suit l'application des recommandations ou fait rapport sur les allégations de malversation.

10. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

28. Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD assure l'audit interne des activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Les audits sont menés avec un degré suffisant d'indépendance, en conformité avec les normes professionnelles d'audit. Il y a lieu d'instaurer une coopération étroite et d'améliorer la coordination entre les vérificateurs internes des comptes du Bureau et ceux des organismes des Nations Unies qui font appel aux services du Bureau afin d'assurer un audit adéquat de leurs projets et programmes.

29. Le PNUD finance les évaluations du Bureau, qui sont décentralisées au niveau des programmes et des projets. Le BSCI a reçu des demandes d'investigation concernant le Bureau. Ce dernier a indiqué qu'il sollicitait généralement le concours du PNUD, lequel applique à ses investigations un système de « tarification des services ». Toutefois, le Bureau s'est également engagé à rémunérer le BSCI en échange de ses services professionnels d'investigation. Dans ses réponses à l'enquête, le Bureau n'a pas précisé quelles étaient ses procédures d'établissement des rapports internes et externes concernant les conclusions et recommandations d'audit, le suivi de l'application des recommandations ou l'examen des allégations.

11. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

30. L'UNRWA exécute ses propres activités d'audit interne par l'entremise de son Département de l'audit et des inspections, qui fonctionne avec un degré suffisant d'indépendance, en conformité avec les normes professionnelles d'audit. Les directeurs de programme de l'UNRWA, responsables des programmes de santé, d'éducation, de secours et de services sociaux, évaluent les programmes et les services d'appui dont ils sont chargés. Les affaires complexes sont renvoyées au BSCI pour investigation.

12. Université des Nations Unies

31. Le BSCI fournit à l'UNU des services de contrôle interne, dont le coût n'a pas été remboursé. Des experts extérieurs effectuent les évaluations de programmes et d'activités spécifiques, qui sont coordonnées par l'Office du recteur. L'UNU n'étant pas dotée d'une fonction d'inspection, le BSCI s'est rendu à l'Université en septembre 1998 pour une visite d'inspection. L'UNU renvoie les affaires nécessitant une

investigation au BSCI, dans la mesure où elle n'a pas les moyens d'effectuer ses propres investigations.

13. Programme alimentaire mondial

32. Le Bureau de la vérification interne des comptes du PAM assure l'audit du Programme avec un degré suffisant d'indépendance, en conformité avec les normes professionnelles d'audit. Les rapports d'audit sont soumis au Directeur exécutif et au Comité de vérification des comptes, mais non pas au Conseil d'administration.

33. Le Bureau de l'évaluation, qui relève du Directeur exécutif, soumet tous les rapports d'évaluation au Conseil d'administration, aux unités administratives pertinentes et autres bureaux chargés du contrôle. Le BSCI estime que le système en place fonctionne de façon satisfaisante. La responsabilité des activités de contrôle a été transférée au Bureau de l'évaluation, qui assure le contrôle institutionnel des systèmes de suivi appliqués par les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les bureaux de pays du PAM. Le PAM procède actuellement à la révision de ses meilleures pratiques et directives dans le dessein d'établir à l'avenir un système de suivi et d'évaluation des projets axé sur les résultats.

34. Le Bureau de l'Inspecteur général du PAM est chargé tout à la fois des inspections et des investigations. La Section des investigations du BSCI traite de certaines affaires concernant le PAM.

14. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

35. Comme suite à une recommandation du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le BSCI fournit depuis 1996 des services d'audit interne à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'audit des opérations de la Caisse, y compris celles qui sont administrées respectivement par son secrétariat central et par le Service de la gestion des placements, est assuré par un groupe spécial d'audit du BSCI financé par la Caisse et auquel sont affectés trois fonctionnaires du BSCI préposés aux audits (un fonctionnaire P-4, un fonctionnaire P-3 et un agent des services généraux).

15. Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

36. Le Programme ONUSIDA a été créé par la résolution 1994/24 du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil invitait les six organismes coparraineurs initiaux (UNICEF, FNUAP, PNUD, OMS, UNESCO, Banque mondiale; le PNUCID s'est joint à eux par la suite) à mettre en place le programme. L'OMS fournit des services d'audit au Programme.

16. Bureau chargé du Programme Iraq

37. Le BSCI fournit des services d'audit interne au Bureau chargé du Programme Iraq depuis 1998. Depuis 2000, les opérations d'audit, y compris en ce qui concerne les activités de coordination et de contrôle, sont effectuées par le Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq (UNOHCI) au nord de l'Iraq. La portée de ces opérations doit être élargie en 2001, celles-ci devant englober désormais le siège du Bureau. Les organes d'audit d'autres organismes des Nations Unies ont été invités à se joindre à ces opérations.

38. Le BSCI a proposé d'intensifier la coopération et la coordination en matière d'audit interne des activités menées en Iraq, qui sont financées par le programme « vente de pétrole contre l'achat de vivres » et exécutées, au titre de mémorandums d'accord, par la FAO, l'UIT, le CNUEH, le PNUD, l'UNESCO, l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le PAM et l'OMS. Cette proposition a été généralement bien accueillie, et le BSCI a l'intention de proposer la mise en place de mécanismes spécifiques visant à promouvoir la coordination et la collaboration touchant les opérations d'audit. Le Bureau chargé du Programme Iraq n'est pas doté de moyens d'investigation, et toute plainte le concernant est renvoyée à la Section des investigations du BSCI.

17. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

39. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a été créé par le Secrétaire général en mars 1998 afin de coordonner, acheminer et contrôler les contributions versées par la Fondation des Nations Unies, l'organisme public de bienfaisance chargé de gérer la contribution de 1 milliard de dollars versée par M. Ted Turner au profit des causes parrainées par l'ONU. Le Fonds exerce ses activités sous la supervision du Vice-Secrétaire général conformément au programme de réformes de l'ONU. Comme indiqué plus haut, le BSCI examine actuellement les moyens d'élargir son contrôle du Fonds.

B. Informations sur les fonctions de contrôle

1. Audit

40. Depuis le rapport de 1997, il n'y a eu aucune modification fondamentale des services d'audit interne fournis aux fonds et programmes opérationnels. Le tableau ci-après indique la source des services d'audit interne fournis à ces entités :

Services d'audit interne fournis par le BSCI	*Services d'audit interne fournis par une autre entité*	*Dispose de son propre groupe d'audit interne*
CCI	FNUAP	PNUD
CNUEH/Habitat	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	UNICEF
PNUCID	ONUSIDA	UNRWA
PNUE		PAM
HCR		
UNITAR		
UNU		
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies		
Bureau chargé du Programme Iraq		

41. Le BSCI a noté que les dispositions en matière d'audit interne avaient fait l'objet des changements suivants, qui permettaient aux services d'audit en question d'améliorer l'étendue et la profondeur de leur couverture, selon les réponses reçues dans le cadre de l'enquête :

a) Au PNUD, à l'UNICEF et au HCR, le nombre de fonctionnaires d'audit a augmenté considérablement en passant, respectivement, de 25 à 35, de 12 à 17, et de 9 à 14. L'UNRWA a recruté sur le plan local trois fonctionnaires supplémentaires pour les tâches d'audit et d'inspection;

b) À l'UNRWA et au HCR, les postes de chef du service d'audit interne ont été reclassés de P-5 à D-1;

c) Les trois services d'audit régionaux du PNUD sont dirigés chacun par un fonctionnaire de la classe P-5 assisté de deux vérificateurs des comptes.

42. Le BSCI, ayant étudié les aspects concernant l'organisation, les effectifs, l'établissement des rapports et d'autres aspects des services d'audit interne du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNRWA et du PAM, est parvenu aux conclusions suivantes :

a) Les services d'audit ont la structure et l'indépendance opérationnelle nécessaires pour assumer d'une manière adéquate leurs responsabilités respectives en matière d'audit;

b) À l'exception du PNUD[9], les services d'audit ne fournissent pas de services consultatifs comme ceux qui sont fournis par la Division de l'audit et des conseils de gestion du BSCI.

2. Évaluation

43. Depuis le rapport de 1997, quelques changements mineurs ont eu lieu dans le domaine de l'évaluation, mais il n'y a aucune tendance notable qu'il convient de mentionner. On peut citer les exemples suivants de changements effectués par les fonds et programmes à la suite d'un examen approfondi des systèmes précédents :

a) La fonction d'évaluation a été retirée du Service de la planification et du suivi des responsabilités (PNUD et PNUE) et confiée à un Groupe de l'évaluation et du contrôle indépendant;

b) Au HCR, la fonction d'évaluation a été séparée de la fonction d'inspection et confiée à un nouveau Groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques, qui met davantage l'accent sur l'analyse des stratégies et l'évaluation des principales activités.

44. La fonction d'évaluation existe dans tous les fonds et programmes. On peut citer les exemples suivants des différentes orientations de la fonction d'évaluation, qui reflètent les structures organisationnelles différentes des fonds et programmes :

a) L'évaluation est intégrée dans le processus de planification stratégique (CCI, PNUCID, HCR et UNICEF);

b) L'évaluation est intégrée dans la fonction de contrôle (CNUEH/Habitat, PNUE, PNUD, PAM);

c) Une autre entité (PNUD) est responsable de l'évaluation (UNOPS);

d) Les évaluations sont effectuées par des experts externes (UNITAR et UNU).

45. Dans tous les fonds et programmes qui ont fait l'objet de l'enquête, quelle que soit leur structure organisationnelle, les évaluations ont contribué à l'analyse et à l'examen de leurs politiques et objectifs stratégiques. Dans la plupart des cas, les rapports d'évaluation sont soumis directement au chef du secrétariat du fonds ou du programme. On peut citer les exemples suivants de contributions apportées par les évaluations :

a) Les évaluations ont pour objet de définir les principaux problèmes découlant des projets, ce qui permet à la direction de l'entité de modifier ses stratégies pour la conception et l'application des projets (PNUE);

b) Les évaluations donnent lieu à un projet de stratégie, qui est soumis au Groupe consultatif commun (CCI).

46. On trouvera ci-après des exemples du niveau des ressources financières affectées à l'évaluation par les fonds et programmes depuis le rapport de 1997 :

a) Un niveau relativement élevé de dépenses consacrées à l'évaluation par les fonds et programmes qui ont des engagements à long terme ou un plan stratégique (PNUE, UNICEF, FNUAP);

b) Une diminution des ressources à la suite d'examens organisationnels (CCI, PNUCID);

c) Une augmentation des ressources à la suite d'examens organisationnels (HCR : 2 postes d'administrateur supplémentaires ont été affectés à la fonction d'évaluation et d'analyse des politiques; CNUEH/Habitat : le poste d'évaluateur, vacant depuis 1992, a été pourvu en 1996).

3. Contrôle

47. Les fonds et programmes ont adopté des mesures concrètes en vue de renforcer davantage la gestion des activités grâce à l'utilisation d'objectifs, de produits et d'indicateurs pour mesurer les résultats. Ils contrôlent les résultats de leurs programmes de la manière suivante :

a) Des rapports sur les résultats des programmes sont soumis tous les deux ans au BSCI (CCI, HCR, PNUCID et PNUE);

b) Des statistiques sur la charge de travail pour les budgets-programmes biennaux sont soumises au BSCI (HCR et UNRWA);

c) Le contrôle des résultats comprend des visites sur le terrain dans les sites des projets et font partie des audits de gestion (HCR, PNUD, FNUAP, UNICEF, UNOPS);

d) Le CNUEH/Habitat a mis en place un mécanisme de coordination pour les activités de contrôle et d'évaluation (1996); toutefois, des ressources supplémentaires sont requises pour assurer une couverture complète;

e) Le HCR suit les progrès accomplis en vue d'obtenir les produits prévus dans le cadre des projets ainsi que l'impact prévu sur la population visée en consultation avec les bénéficiaires et les partenaires d'exécution;

f) Les Directives de 1997 du FNUAP (qui mettent l'accent sur le contrôle des aspects techniques, financiers et de gestion des programmes de pays) sont en cours de révision afin de renforcer davantage les pratiques de contrôle et d'évaluation et d'institutionnaliser une approche axée sur les résultats;

g) Le PNUD évalue les résultats globaux par rapport aux objectifs de son Plan d'action annuel (un Rapport annuel axé sur les résultats a été présenté au Conseil d'administration à sa session de 2000, et il indiquait comment les résultats étaient liés aux objectifs et sous-objectifs de l'organisation). Le Cadre de résultats stratégiques/Rapport annuel axé sur les résultats a été introduit en 1999, et il était élaboré par le Groupe d'appui opérationnel. Un Comité directeur (comprenant le Bureau de la gestion et le Bureau de l'évaluation et présidé par le Groupe d'appui opérationnel) oriente et supervise le processus de gestion axée sur les résultats. Lorsqu'elle sera mise au point, une « Carte de score équilibrée » montrera les progrès réalisés par le PNUD en vue d'atteindre les objectifs de l'organisation;

h) L'UNICEF a reconnu qu'il fallait en général renforcer le contrôle des résultats globaux (certains bureaux ont démontré qu'ils contrôlaient activement les activités financées par l'UNICEF; toutefois, cette pratique n'était pas universelle);

i) L'UNICEF contrôle les résultats des programmes à trois niveaux : les activités des projets, les programmes de pays et les objectifs stratégiques. Les bureaux de pays effectuent le contrôle périodique des résultats des projets. Les directeurs régionaux font rapport au Conseil d'administration sur les résultats des programmes de pays et les principales évaluations. La Division de l'évaluation, des politiques et de la planification coordonne le contrôle et l'établissement des rapports sur les résultats stratégiques de l'UNICEF et la réalisation des objectifs mondiaux;

j) Le PAM est en train de réexaminer les meilleures pratiques et les directives pour les futures activités de contrôle axé sur les résultats et d'évaluation des projets.

48. Le BSCI collabore avec les départements et bureaux du Secrétariat, ainsi qu'avec les fonds et programmes qui lui font rapport d'une manière centralisée, afin d'améliorer les aspects qualitatifs du Rapport sur les résultats des programmes, comme l'ont demandé les États Membres. Le Bureau identifiera les meilleures pratiques des fonds et programmes et les communiquera au Secrétariat.

4. Inspection

49. Le BSCI continuera, si nécessaire, à effectuer les inspections du CCI, du CNUEH, du PNUCID, du PNUE et de l'UNU. Le HCR et le PAM disposent d'un Inspecteur général depuis 1995. En janvier 1998, le PAM a changé le nom de son Bureau de l'inspection et des investigations en Bureau de l'Inspecteur général, qui relève directement du Directeur exécutif. Ce bureau continue à effectuer à la fois les inspections et les investigations. L'Inspecteur général du HCR fait rapport directement au Haut Commissaire, en lui présentant notamment des recommandations et des mesures suggérées, qui sont souvent fondées sur les meilleures pratiques ou solutions observées lors d'autres inspections, fournissant ainsi aux bureaux extérieurs du HCR une évaluation indépendante et objective de leurs résultats.

50. En 1999, l'UNRWA a réorganisé son Bureau de la vérification interne des comptes en un Département d'audit et d'inspection. Bien que le terme « inspection » ne soit pas utilisé par les fonds et programmes, le concept existe et des fonctions si-

milaires sont exécutées. Au FNUAP, les conclusions des Examens de l'application des politiques donnent aux cadres supérieurs une idée des résultats en matière de gestion de certains bureaux de pays. De même, au PNUD, les inspections ad hoc sont une fonction du Bureau de l'audit et des études de performance. Le BSCI note que ces fonds et programmes ont mis en place des arrangements pour résoudre les problèmes de gestion lorsqu'ils se posent, afin d'assurer que des mesures correctives spécifiques soient prises.

5. Investigation

51. D'après les réponses à l'enquête, la plupart des fonds et programmes n'ont pas de service d'investigation distinct. Des affaires devant faire l'objet d'investigations ont été soumises au BSCI par tous les fonds et programmes.

Année	*Nombre d'affaires*
1994	18
1995	28
1996	49
1997	55
1998	67[a]
1999	45
2000	40
Total	**302**

[a] Trente et une affaires ont été soumises par l'UNRWA à lui seul. C'est pourquoi le Bureau a recommandé en 1999 qu'un mécanisme soit créé à l'UNRWA pour examiner les plaintes. Ce mécanisme a été mis en place, selon la réponse de l'UNRWA au questionnaire.

52. Les mécanismes pour l'établissement des rapports dans les fonds et programmes varient, mais dans chaque cas, la décision de demander l'établissement de rapports sur des irrégularités, de prendre des mesures en cas d'irrégularité ou de signaler de tels cas à un organe directeur ou à un organe de contrôle externe ou interne relève uniquement de la compétence des fonds et programmes. Le BSCI a pour mandat de recevoir et d'enquêter sur toute plainte ou accusation émanant de toute personne à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies concernant le personnel ou les ressources de l'Organisation, y compris les fonds et programmes.

53. On peut citer les exemples suivants des méthodes utilisées par les fonds et programmes pour les investigations :

a) La responsabilité principale pour les investigations est confiée aux services d'audit ou d'inspection (par exemple, au PNUD et au HCR);

b) Un coordonnateur a des consultations régulières avec le BSCI, qui fournit une assistance pour les affaires criminelles complexes;

c) Le FNUAP utilise le service d'audit du PNUD pour effectuer des investigations moyennant une rémunération pour ces services.

54. À l'exception du PAM, la plupart des fonds et programmes n'ont pas de service d'investigation distinct. On trouvera ci-après des exemples de la manière dont les fonds et programmes effectuent les enquêtes :

a) Le Directeur exécutif du CNUEH crée des commissions d'enquête ad hoc et soumet les affaires à la Section des investigations du BSCI à Nairobi;

b) Le Directeur exécutif du PNUE nomme des fonctionnaires de rang supérieur chargés d'examiner les plaintes dans les domaines du personnel ou de la gestion et préside des commissions d'enquête ad hoc; les affaires complexes sont renvoyées à la Section des investigations du BSCI à Nairobi;

c) Le PNUCID soumet les affaires au BSCI par l'intermédiaire du Chef du Service d'appui aux programmes, qui est le coordonnateur pour les investigations;

d) Le Bureau de l'Inspecteur général du HCR comprend un fonctionnaire affecté aux investigations. Les affaires complexes sont renvoyées au BSCI;

e) Le PNUD renforcera sa capacité d'investigation en officialisant les procédures pour le traitement des accusations de gaspillage, escroquerie et mauvaise gestion (un enquêteur professionnel sera recruté);

f) L'UNICEF continue à renvoyer les affaires au BSCI, qui fournit une assistance pour les enquêtes au Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF qui assume la responsabilité principale;

g) L'UNITAR n'a pas fourni d'informations sur sa fonction d'investigation;

h) L'Inspecteur général du PAM est responsable à la fois des inspections et des investigations. Le BSCI fournit des services consultatifs et de liaison.

55. Depuis la création du BSCI, les cadres et d'autres fonctionnaires des fonds et programmes lui ont soumis 302 affaires. Il s'agit souvent des affaires les plus complexes, que la plupart des fonds et programmes n'ont pas la capacité de traiter en l'absence d'enquêteurs professionnels[10].

V. Ressources

56. D'après les renseignements communiqués par les divers fonds et programmes, le BSCI constate que, dans bon nombre d'entités, les ressources affectées aux activités de contrôle sont insuffisantes. Lorsque les fonds et programmes font appel au BSCI pour les audits, le coût des services qu'il fournit n'est pas systématiquement remboursé. Certains d'entre eux effectuent des remboursements ponctuels en vertu de mémorandums d'accord; d'autres ne remboursent rien. En moyenne, les sommes versées au BSCI sont insuffisantes, notamment parce que les frais généraux (appui administratif, formation, voyages, matériel et supervision) ne sont pas couverts par les fonds et programmes. Cette situation est due essentiellement à l'absence de dispositions institutionnelles et budgétaires pour les ressources à affecter aux activités de contrôle dans de nombreux fonds et programmes. Le BSCI fournit également des services d'investigation à la plupart des fonds et programmes, pour lesquels il n'est pas remboursé.

57. À cet égard, j'ai adressé aux chefs de secrétariat des fonds et programmes en décembre 2000 une lettre dans laquelle je réaffirmais que le Bureau des services de contrôle interne avait pour mission de m'aider à m'acquitter de mes responsabilités

en matière de contrôle interne sur les ressources et le personnel de l'Organisation et j'indiquais que les fonds et programmes opérationnels des Nations Unies étaient également concernés.

58. J'ai fait savoir aux fonds et programmes que le BSCI proposerait la création d'un fonds commun et d'un compte spécifiques[11] pour assurer le financement initial et le remboursement ultérieur des services d'investigation. Des directives sur le remboursement des services d'investigation fournis aux différents fonds et programmes seront élaborées, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) l'a suggéré[12].

59. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a adressé ultérieurement aux chefs de secrétariat des fonds et programmes, au début du mois de janvier 2001, une lettre dans laquelle il leur demandait de signer un mémorandum d'accord afin de garantir que le BSCI disposera de ressources suffisantes pour les services qu'il fournit. Le Bureau a financé certains services fournis à des fonds ou à des programmes sur ses propres ressources, à l'exception des frais de voyage. Le Secrétaire général adjoint ajoutait que cela entraînait une lourde ponction sur le budget du Bureau. La proposition relative à la mise en place d'un système de remboursement a été approuvée par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies.

VI. Conclusions et recommandations

60. Dans l'ensemble, les mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes se sont améliorés depuis le rapport de 1997 (A/51/801). On note par exemple un renforcement de la coopération entre les fonds et programmes et le BSCI avec les nouvelles procédures instituées pour le contrôle interne. Les recommandations I, II, IV, V et VI qui figuraient dans le rapport de 1997 sont appliquées au moyen d'arrangements différents, mais viables, adoptés par les organisations aux fins du contrôle interne :

a) Recommandation 1 (le contrôle devrait faire partie intégrante des responsabilités incombant aux directeurs de programme);

b) Recommandation 2 (il faudrait créer des services d'inspection distincts dans les fonds et programmes les plus importants);

c) Recommandation 4 (la coopération instaurée entre les services de contrôle devrait être institutionnalisée);

d) Recommandation 5 (les fonds et programmes devraient élaborer un mécanisme de suivi des recommandations);

e) Recommandation 6 (les services de contrôle interne devraient présenter à leur organe directeur, par l'intermédiaire du chef de secrétariat, des rapports d'ensemble périodiques et des rapports spéciaux sur des questions particulières et ces rapports devraient être communiqués au BSCI avec les observations du chef de secrétariat).

61. Toutefois, il existe encore des lacunes dans les mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels. La recommandation 3, qui invite les fonds et programmes à inscrire à leur budget des crédits pour les services d'investigation fournis par le BSCI, n'a pas été appliquée à ce jour. En outre, la plupart d'entre eux ne disposent pas de service d'investigation propre agissant de manière autonome et

n'ont pas non plus élaboré de mécanisme ou de procédure garantissant la confidentialité des informations communiquées pour protéger ceux qui les communiquent en toute bonne foi et ceux qui en sont l'objet. La plupart des fonds et programmes sont tributaires des services fournis par le BSCI pour les investigations complexes car ils n'emploient pas d'enquêteurs professionnels ou ne sont pas dotés d'un service d'investigation propre.

62. En ce qui concerne la fonction d'audit, certains des fonds et programmes (PNUD[13], UNICEF, UNRWA et PAM) ont un service d'audit propre et distinct. D'après les résultats de l'analyse effectuée par le BSCI, ces services fonctionnent avec un degré d'autonomie suffisant. Depuis le rapport de 1997, les effectifs des services d'audit ont été étoffés au PNUD, à l'UNICEF, au HCR et à l'UNRWA, ce qui leur a permis d'augmenter la portée et le degré de détail des audits effectués.

63. La recommandation 1 (A et B) ci-dessous a pour objet d'assurer des conditions plus fiables pour les budgets consacrés aux activités de contrôle dans les fonds et programmes et le remboursement intégral du coût des services fournis par le BSCI.

Recommandation 1 :

A. Établissement d'un système de budgétisation couvrant tous les aspects des opérations de contrôle dans chaque entité existante et au moment de la création de nouvelles entités pour que les responsabilités et les sources de financement correspondantes soient clairement définies.

Chaque fonds et programme devrait instaurer des crédits budgétaires pour tous les aspects du contrôle interne, qu'il soit assuré par l'entité elle-même ou par l'intermédiaire du BSCI. Lorsqu'une nouvelle entité se crée, il faudrait établir un poste budgétaire à cette fin. Les autorités compétentes détermineraient les responsabilités et les sources de financement pour les services de contrôle interne et les modalités régissant la fourniture de ces services.

B. Création d'un mécanisme pour rembourser intégralement le coût des services d'investigation et d'audit et d'autres services particuliers fournis par le BSCI aux fonds et programmes

Comme je l'ai proposé dans ma lettre, chaque fonds et programme devrait conclure un mémorandum d'accord pour rembourser intégralement au BSCI le coût des services fournis. Le mémorandum pourrait préciser le volume des services que le BSCI doit fournir et leur valeur sur la base de coûts standard, y compris les coûts indirects (voyages, matériel, formation, etc.). Le Département de la gestion a créé un compte pour le remboursement du coût des services ainsi fournis par le Bureau. Les directives régissant les remboursements seraient établies conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

64. Les recommandations 7 et 8 du rapport de 1997 (concernant les rapports de synthèse présentés à l'Assemblée générale et le droit d'accès à l'information, respectivement) ont été modifiées par la recommandation 2 ci-dessous afin de permettre la mise en place d'un mécanisme plus efficace pour les échanges d'informations et la coordination entre le BSCI et les fonds et programmes portant sur des questions d'intérêt commun. Lorsque le BSCI ne fournit pas de services à un fonds ou à un programme, il n'est pas en mesure de porter des jugements en pleine connaissance de cause sur des questions de détail concernant le contrôle interne ou sur la validité

et l'étendue des contrôles effectués. Il faudrait pour cela qu'il soit membre d'un comité régulièrement constitué à cette fin, comme il est envisagé dans la recommandation ci-après.

Recommandation 2 :

Création dans chaque entité d'un comité de contrôle ayant un mandat approprié et au sein duquel le BSCI serait représenté, pour renforcer les échanges d'informations et la coordination sur les questions liées au contrôle interne

a) Chaque fonds ou programme devrait créer un comité de contrôle ou renforcer un comité existant[14] de nature similaire pour couvrir tous les aspects du contrôle interne, avec la participation permanente du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne ou d'un représentant désigné par lui. À l'heure actuelle, deux fonds et programmes seulement (le PNUD et le HCR) ont créé des comités de contrôle :

i) Le Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD se réunit périodiquement pour examiner les principes directeurs ayant trait au système de responsabilisation du PNUD et rend compte au Conseil d'administration. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne est membre permanent du Comité;

ii) Le Comité de contrôle interne du HCR coordonne les mécanismes de contrôle et examine la suite donnée aux recommandations formulées à l'issue des audits. Le Chef de la Section de l'audit du HCR, du Bureau des services de contrôle interne, assiste à ses réunions.

b) Le BSCI a suggéré des améliorations à apporter au mandat du Comité d'examen et de contrôle de la gestion du PNUD en vue de renforcer son rôle. Je propose que l'on établisse un mandat similaire pour chaque fonds et programme.

Notes

[1] Depuis la réorganisation de 1997, le PNUCID est rattaché au Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, comme l'est également le Centre de prévention de la criminalité internationale.

[2] La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), par exemple.

[3] L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), par exemple.

[4] Voir A/51/933.

[5] Les effectifs du Bureau ont été portés de 25 à 35 personnes et les crédits budgétaires de 6,7 à 11,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000/2001 par rapport à l'exercice biennal 1994/1995. Depuis 1999, le Bureau est doté de trois centres régionaux d'audit pleinement opérationnels, dont chacun est dirigé par un chef de la classe P-5 et compte également deux vérificateurs des comptes.

[6] Le PNUD a indiqué qu'il entendait renforcer plus avant sa capacité d'investigation en formalisant ses procédures d'examen des allégations de gaspillage, de fraude et d'irrégularités de gestion.

[7] Depuis la réponse initiale du PNUD à l'enquête, ses activités de coordination des investigations ont été centralisées en une section unique au sein du Bureau de l'audit et des études de performance. Le PNUD procède actuellement au recrutement d'un spécialiste des investigations.

[8] Le BSCI a été saisi d'une affaire concernant l'UNITAR en février 2001.

[9] Vingt pour cent des ressources concernant le personnel du Bureau de l'audit et des études de performance sont affectés à la fourniture de services consultatifs.

[10] Un rapport établi par le Corps commun d'inspection (CCI), intitulé « Renforcement de la fonction d'investigation dans les organismes du système des Nations Unies » (JIU/REP/2000/9), traite plusieurs questions pertinentes pour le présent rapport, notamment des recommandations sur les moyens de financer l'accès à des enquêteurs ayant eu une formation et une expérience professionnelles, en utilisant notamment les services communs et la sous-traitance (y compris à l'intérieur du système des Nations Unies) et en améliorant la coopération concernant la fonction d'investigation.

[11] Voir dans le présent rapport la recommandation 1.B.

[12] Voir A/54/7.

[13] Le PNUD fournit des services d'audit au FNUAP et à l'UNOPS.

[14] L'UNRWA a créé un Comité de l'audit et des inspections; le PAM et l'UNICEF des Comités de vérification interne des comptes. Le Comité exécutif du FNUAP remplit de facto les fonctions d'un comité de contrôle interne.

Annexe I

Vue d'ensemble

Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

Fonds/programme	*• Emplacement du siège* *• Année de création* *• Administrateurs (nombre de postes en 2000/01)* *• Agents des services généraux (nombre de postes en 2000/01)* *• Agents locaux (nombre de postes en 2000/01)* *• Nombre de bureaux extérieurs*	*Sources de financement (milliers de dollars É.-U., 2000/01)* *• Budget ordinaire* *• Fonds extrabudgétaires (y compris les contributions volontaires)* *Budget total*	*Organes statutaires* *• Organe directeur* *• Mode de désignation du chef de secrétariat*
CCI	Genève (Suisse) 1964 64 administrateurs 90 agents des services généraux (à l'exclusion des agents locaux engagés au titre de projets) Pas de bureaux extérieurs	Budget ordinaire : 29 722,0 (part ONU) Budget ordinaire : 21 722,0 (part OMC) Recettes : 810,0 Fonds extrabudgétaires : 33 172,0 Budget total : 87 866,0	Groupe consultatif commun/Conseil économique et social et Conseil général de l'OMC; Le Directeur exécutif est nommé conjointement par le Secrétaire général et le Directeur général de l'OMC.
CNUEH (Habitat)	Nairobi (Kenya) 1977 97 administrateurs 71 agents des services généraux 6 bureaux dans le monde (siège non compris)	Budget ordinaire : 12 297,3 Fonds extrabudgétaires : 197 482,1 Budget total : 209 779,0	Conseil économique et social/ Assemblée générale; Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général.
PNUCID	Vienne (Autriche) 1990 167 administrateurs 93 agents des services généraux 89 agents locaux 25 bureaux, y compris le siège	Budget ordinaire : 14 066,7 Fonds extrabudgétaires : 35 239,8 Budget-programme : 148 298,0 Budget total : 197 604,5	Commission des stupéfiants/Conseil économique et social/Assemblée générale; Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général.
PNUD	New York (États-Unis d'Amérique) 1966 912 administrateurs 581 agents des services généraux 3 398 agents locaux 129 bureaux de pays et 6 bureaux de liaison	Contributions volontaires : 681,0 Participation aux coûts : 1 200,0 Fonds d'affectation spéciale : 339,0 Autres : 244,5 Montant total des contributions et des recettes : 2 464,5 1999	Conseil d'administration/Conseil économique et social/Assemblée générale; L'Administrateur est nommé par le Secrétaire général.

Fonds/programme	*• Emplacement du siège* *• Année de création* *• Administrateurs (nombre de postes en 2000/01)* *• Agents des services généraux (nombre de postes en 2000/01)* *• Agents locaux (nombre de postes en 2000/01)* *• Nombre de bureaux extérieurs*	*Sources de financement (milliers de dollars É.-U., 2000/01)* *• Budget ordinaire* *• Fonds extrabudgétaires (y compris les contributions volontaires)* *Budget total*	*Organes statutaires* *• Organe directeur* *• Mode de désignation du chef de secrétariat*
PNUE	Nairobi (Kenya) 1972 297 administrateurs 315 agents des services généraux Pas d'agents locaux 6 bureaux régionaux, 10 autres bureaux, 6 secrétariats (conventions)	Budget ordinaire : 8 836,0 Fonds extrabudgétaires : 296,092,0[a] Budget total : 261 468,0 (1998/99)	Conseil d'administration/Conseil économique et social/Assemblée générale; Le Directeur exécutif est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général.
FNUAP	New York (États-Unis d'Amérique) 1966 311 administrateurs (2000) 118 agents des services généraux (postes recensés au siège et à Genève en 2000) 410 autres agents locaux (2000) 110 bureaux (siège non compris)	Budget ordinaire : 508 000 Fonds extrabudgétaires : 140 900 Montant total des contributions et des recettes : 649 300 (1999-2000)	Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP/Conseil économique et social/Assemblée générale; Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général.
HCR	Genève (Suisse) 1951 1 357 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur 3 857 agents des services généraux 276 bureaux (3 directions régionales, 118 bureaux régionaux, 155 bureaux locaux)	Budget ordinaire : 39 000 Contributions volontaires : 1 847 000 Budget total : 1 886 000	Comité exécutif/Conseil économique et social/Assemblée générale; Le Haut Commissaire est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général.
UNICEF	New York (États-Unis d'Amérique) 1946 1 280 administrateurs 3 426 agents des services généraux 1 116 agents nationaux 8 bureaux régionaux, 125 bureaux de pays	Montant total des contributions : 1 118 000 (1999)	Conseil d'administration/Conseil économique et social/Assemblée générale; Le Directeur général est nommé par le Secrétaire général.
UNITAR	Genève (Suisse) (bureau de liaison à New York) 1963 19 administrateurs 5 agents des services généraux 13 chargés spéciaux de recherche	Budget ordinaire : nil Contributions volontaires : 760 Budget total : 12 897	Conseil d'administration; Le Directeur général est nommé par le Secrétaire général après consultation du Conseil.

Fonds/programme	*• Emplacement du siège* *• Année de création* *• Administrateurs (nombre de postes en 2000/01)* *• Agents des services généraux (nombre de postes en 2000/01)* *• Agents locaux (nombre de postes en 2000/01)* *• Nombre de bureaux extérieurs*	*Sources de financement (milliers de dollars É.-U., 2000/01)* *• Budget ordinaire* *• Fonds extrabudgétaires (y compris les contributions volontaires)* *Budget total*	*Organes statutaires* *• Organe directeur* *• Mode de désignation du chef de secrétariat*
UNOPS	New York (États-Unis d'Amérique) 1995 91 administrateurs 154 agents des services généraux Aucun 3 antennes	Budget ordinaire : 59 254 Fonds extrabudgétaires : 0 Budget total : 59 254 1994/95	Conseil d'administration du PNUD/ Conseil économique et social/ Assemblée générale; Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général.
UNRWA	Gaza et Amman 1950 87 administrateurs recrutés sur le plan international 199 administrateurs recrutés sur le plan local 12 agents des services généraux recrutés sur le plan international 21 355 agents locaux (non compris les administrateurs recrutés sur le plan local) 2 bureaux principaux, 5 bureaux extérieurs	Budget ordinaire : 23 175 Fonds extrabudgétaires : 712 482 Budget total : 735 657	Assemblée générale; Le Commissaire général est nommé par le Secrétaire général.
UNU	Tokyo (Japon) 1972 211 fonctionnaires 11 instituts/programmes	Contributions volontaires Budget total : 72 000 1998/99	Conseil d'administration; Le recteur est nommé par le Secrétaire général après consultation avec le Directeur général de l'UNESCO et avec son accord.
PAM	Rome (Italie) 1961 773 administrateurs (dont 373 recrutés sur le plan local) 1 026 agents des services généraux (dont 759 recrutés sur le plan local) 85 bureaux extérieurs	Montant total des contributions et des recettes : 3 902 400 1994/95	Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire/Conseil économique et social; Le Directeur exécutif est nommé par le Secrétaire général.

[a] Y compris les contributions volontaires versées au Fonds multilatéral.

Annexe II

Fonction d'audit

Tableau 1
Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

Fonds/ programme	*Service d'audit propre*	*• Service d'audit • Siège du service • Année de création*	*• Classe du chef du service d'audit • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit*
CCI	Non	[BSCI]		[Secrétaire général/ Assemblée générale]	Diffusion interne : Les résultats de l'audit sont portés à l'attention du personnel de direction et des divisions et sections concernées. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes.	Le BSCI suit l'application des recommandations.
CNUEH (Habitat)	Non	[BSCI]		[Secrétaire général/ Assemblée générale]	Diffusion interne : Les rapports finals de vérification des comptes sont adressés au Directeur exécutif, aux cadres supérieurs et aux directeurs de programme. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Vérifications annuelles effectuées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	Le BSCI suit l'application des recommandations.

Fonds/ programme	*Service d'audit propre*	*• Service d'audit • Siège du service • Année de création*	*• Classe du chef du service d'audit • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit*
PNUCID	Non	[BSCI]		[Secrétaire général/ Assemblée générale]	Diffusion interne : Les rapports finals de vérification des comptes sont adressés au chef du secrétariat. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Organe directeur : La Commission des stupéfiants reçoit des rapports à intervalles réguliers, notamment le rapport annuel du Directeur exécutif et les rapports financiers.	Le BSCI suit l'application des recommandations.
PNUD	Oui	Bureau de l'audit et des études de performance New York	D-2 Le nombre de postes est passé de 25 à 35.	Le service d'audit rend compte à l'Administrateur du PNUD.	Diffusion interne : Les rapports d'audit sont soumis à l'Administrateur associé, à l'Administrateur et à d'autres hauts fonctionnaires du PNUD. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Organe directeur : La communication des résultats de l'audit au Conseil d'administration reste à la discrétion de l'Administrateur, sauf si le Conseil en fait expressément la demande. Un rapport annuel sur le contrôle interne est présenté au Conseil d'administration tous les ans depuis 1997.	Le service d'audit suit l'application des recommandations; lors d'audits ultérieurs, il vérifie systématiquement la suite donnée aux recommandations.

Fonds/ programme	*Service d'audit propre*	*• Service d'audit • Siège du service • Année de création*	*• Classe du chef du service d'audit • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit*
PNUE	Non	[BSCI]		[Secrétaire général/ Assemblée générale]	Diffusion interne : Les rapports finals d'audit sont adressés au Conseil de gestion du PNUE. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le BSCI suit l'application des recommandations.
FNUAP	Oui, fait appel aux services du PNUD	Section de la vérification interne des comptes du FNUAP, Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD New York 1993 (avant 1993, Division de l'audit et des études de gestion du PNUD). Centre de liaison pour les opérations d'audit au FNUAP : Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation. Les comptes des bureaux de pays situés dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans les États arabes sont vérifiés par des cabinets privés.	P-5 4 administrateurs	Le chef de la Section de la vérification interne des comptes rend compte au Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD, ainsi qu'au Directeur exécutif du FNUAP	Diffusion interne : Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD transmet les rapports au Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du FNUAP. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Organe directeur : Le Directeur exécutif du FNUAP informe le Conseil d'administration de la teneur des rapports d'audit. Un rapport annuel sur le contrôle interne et un autre, portant sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, sont présentés au Conseil d'administration tous les ans (depuis 1997).	Le FNUAP suit l'application des recommandations.

Fonds/ programme	*Service d'audit propre*	*• Service d'audit • Siège du service • Année de création*	*• Classe du chef du service d'audit • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit*
		Les comptes des bureaux de pays situés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes sont vérifiés par les centres d'audit régionaux du PNUD, les dépenses correspondantes étant intégralement remboursées.				
HCR	Non	[BSCI] Mémorandum d'accord en date du 25 avril 1999	D-1 11 administrateurs	[BSCI/ Secrétaire général]	Diffusion interne : Les rapports finals d'audit sont adressés aux cadres supérieurs, au Contrôleur du HCR et au Haut Commissaire adjoint. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le BSCI et le Comité de surveillance du HCR suivent l'application des recommandations.
UNICEF	Oui	Bureau de l'audit interne New York 1948	D-2 17 administrateurs	Le Bureau de l'audit interne rend compte au Directeur général.	Diffusion interne : Les rapports d'audit interne sont adressés au Directeur général, aux autres membres du Comité de vérification interne des comptes et à des hauts fonctionnaires, selon qu'il convient pour chaque rapport. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le Comité d'audit interne des comptes suit l'application de certaines recommandations. Les audits de suivi ont pour objet de vérifier que les mesures adoptées et les mesures nécessaires ont été prises.

Fonds/ programme	*Service d'audit propre*	*• Service d'audit • Siège du service • Année de création*	*• Classe du chef du service d'audit • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit*
					Organe directeur : Dans certains cas spéciaux, les rapports d'audit et d'investigation sont transmis au Conseil d'administration. Un rapport annuel sur les activités de vérification interne des comptes est présenté au Conseil d'administration depuis 1997.	
UNITAR	Non	[BSCI]		Conseil d'administration Secrétaire général Assemblée générale	Diffusion interne : Les rapports finals d'audit sont adressés au Directeur général. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le BSCI suit l'application des recommandations.
UNOPS	Oui, fait appel aux services du PNUD	Section de l'audit des services d'appui aux projets (Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD) New York 1989	P-5 4 administrateurs (dont 2 affectés à l'audit des contrats de services de gestion financés par la Banque mondiale) 2 postes de contrôleur d'audit (agents des services généraux)	Les rapports du service d'audit sont soumis au Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD.	Diffusion interne : Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD présente les rapports d'audit au Directeur exécutif. Diffusion externe : Les rapports d'audit concernant les contrats de services de gestion sont transmis par le Directeur exécutif aux gouvernements concernés et à la Banque mondiale. Organe directeur : Un rapport annuel sur le contrôle interne sera présenté au Conseil d'administration tous les ans à compter de 1997.	Les modalités de suivi de l'application des recommandations sont en cours d'élaboration.

Fonds/ programme	*Service d'audit propre*	*• Service d'audit • Siège du service • Année de création*	*• Classe du chef du service d'audit • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit*
UNRWA	Oui	Département de la vérification interne des comptes et des inspections	D-1 6 administrateurs (remplacés par des fonctionnaires recrutés sur le plan local à la suite du transfert de Vienne à Amman du Service d'audit de l'Office)	Le Directeur du Département rend compte au Commissaire général; il est membre du Comité de l'audit de l'Office, qui a été créé en août 1998 sous la présidence du Commissaire général adjoint; Assemblée générale	Diffusion interne : Les rapports finals sont soumis au Commissaire général. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le Département de la vérification interne des comptes et de l'inspection suit l'application des recommandations et établit un calendrier; lors d'audits ultérieurs, il s'assure que les recommandations ont été appliquées; le Département sert de centre de liaison en veillant à l'application des recommandations des commissaires aux comptes et en rendant compte, deux fois par an, de la suite donnée à ces recommandations.
UNU	Non	[BSCI]		[Secrétaire général/ Assemblée générale]	Diffusion interne : Les rapports finals d'audit sont adressés au chef du secrétariat. Diffusion externe : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.	Le BSCI suit l'application des recommandations.

Fonds/ programme	*Service d'audit propre*	*• Service d'audit* *• Siège du service* *• Année de création*	*• Classe du chef du service d'audit* *• Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'audit*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations contenues dans les rapports d'audit*
PAM	OUI	Bureau de la vérification interne des comptes Rome 1985	D-1 7 administrateurs	Le Bureau de la vérification interne des comptes rend compte au Bureau du Directeur exécutif.	Diffusion interne : Les rapports d'audit sont adressés au Directeur exécutif et au Comité de vérification des comptes, mais pas au Conseil d'administration. Diffusion externe : Les commissaires aux comptes reçoivent les rapports d'audit et sont chargés de transmettre les constatations et recommandations qui y figurent aux organes de contrôle interne du Programme. Organe directeur : Le Conseil d'administration reçoit des rapports périodiques.	Le Bureau de la vérification interne des comptes suit l'application des recommandations et établit des rapports trimestriels sur la suite donnée à ces recommandations, qu'il transmet au Comité mixte du contrôle de gestion pour suite à donner.

Fonction d'évaluation

Tableau 2
Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
CCI	Non	Fonctionnaire supérieur chargé de l'évaluation et du contrôle, Bureau du directeur exécutif. 1998 Auparavant : Section des stratégies et de l'assurance qualité.	1 P-4	Rapports au Directeur exécutif adjoint.	Diffusion interne : Les rapports d'évaluation sont communiqués à tous les fonctionnaires au moyen d'un bulletin spécial diffusé par courrier électronique. Tous les documents sont disponibles sur la page Intranet consacrée à l'évaluation. Diffusion externe : Le bulletin consacré à l'évaluation est disponible sur demande. L'évaluation des programmes est remise au Groupe consultatif commun; les rapports d'évaluation des projets sont communiqués à tous les partenaires.	Au niveau des projets, le responsable fait des observations au sujet des recommandations et celles-ci sont présentées dans un document distinct qui est joint au rapport d'évaluation; les observations des responsables comprennent un plan d'application des recommandations qui ont été acceptées et auxquelles il a été décidé de donner suite. Le contrôle de l'application des recommandations est assuré par le fonctionnaire supérieur chargé de l'évaluation et du contrôle.

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
CNUEH (Habitat)	Oui, associé à celui chargé du contrôle	Groupe de l'évaluation et du contrôle créé au sein du Bureau du directeur exécutif 1984	1 P-4 (poste vacant de 1992 à 1996)	Rapports au Directeur chargé de la coordination des programmes.	Les conclusions et recommandations sont communiquées au Directeur exécutif ainsi qu'aux directeurs de programme et autres responsables de haut niveau. Le CNUEH adresse des rapports au Groupe de l'évaluation centrale du BSCI.	
PNUCID	Non	Fonctionnaire hors classe chargé de l'évaluation au Bureau du Directeur de la Division des opérations et de l'analyse. Auparavant : Section de la planification et de l'évaluation (Bureau des relations extérieures, de la planification stratégique et de l'évaluation).	1 P-5	Le fonctionnaire hors classe chargé de l'évaluation fait rapport au Directeur de la Division des opérations et de l'analyse. Auparavant : l'unité chargée de la planification stratégique et de l'évaluation faisait rapport au Directeur exécutif.	Les constatations et les recommandations des évaluateurs extérieurs sont transmises aux services fonctionnels intéressés; une base de données contient le résumé de toutes les évaluations. Diffusion externe : Chaque évaluation de projet est communiquée aux agents d'exécution et aux pays bénéficiaires et examinée lors de réunions tripartites. Organe directeur : Le Directeur exécutif présente un rapport annuel et des rapports ponctuels à la Commission des stupéfiants.	Le suivi est confié au bureau d'appui responsable.

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
PNUD	Oui	Bureau de l'évaluation (Bureau de l'Administrateur) 1984 Auparavant : Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique (1994-1997)	1 D-2 5 administrateurs	Le système d'évaluation est décentralisé au niveau des projets : les bureaux de pays rendent compte aux bureaux régionaux, lesquels rendent compte au Bureau de l'évaluation, dont le Directeur rend compte à l'Administrateur.	Diffusion interne : Le Bureau de l'évaluation diffuse ses constatations et les enseignements à tirer de l'expérience au moyen d'une série de publications. Diffusion externe : Tous les rapports d'évaluation établis par le Bureau de l'évaluation sont publiés et diffusés sur le site Web. Un rapport sur l'efficacité en matière de développement fait la synthèse des conclusions à tirer de l'évaluation pour l'ensemble de l'organisation. Organe directeur : L'administrateur et le Directeur du Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique présentent chaque année un rapport au Conseil d'administration.	Le Bureau de l'audit et des études de performance contrôle l'application des recommandations. Depuis 2000, les services d'exécution font rapport sur la suite donnée aux recommandations au moyen d'un logiciel accessible sur le Web.
PNUE	Oui	Groupe de l'évaluation et du contrôle 1998	1 P-5 2 administrateurs	Le Chef du Groupe de l'évaluation et du contrôle fait directement rapport au Directeur exécutif.	Un rapport annuel d'évaluation est présenté au Conseil d'administration. Diffusion interne : Fait rapport au Directeur exécutif adjoint et assure la liaison avec le BSCI.	Le suivi relève des directeurs de programme; le Groupe de l'évaluation et du contrôle vérifie l'application des recommandations tous les six mois; un rapport trimestriel sur la suite donnée aux rapports d'évaluation est présenté

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
		Auparavant : Groupe de l'élaboration et de l'évaluation des projets du Service de la planification et du suivi des respon-sabilités			Diffusion externe : Interlocuteur du Comité des commissaires aux comptes; fait rapport au Conseil d'administration et au Comité des Représentants permanents sur les conclusions du BSCI et du Comité des commissaires aux comptes.	au Conseil de direction du PNUE. La coopération avec le BSCI a été renforcée.
FNUAP	Oui	Bureau du contrôle et de l'évaluation 1996 Auparavant : service de l'évaluation (Division des services techniques et de l'évaluation)	1 D-1 4 administra-teurs	Le Bureau du contrôle et de l'évaluation fait directement rapport au Directeur exécutif.	Diffusion interne : Les rapports d'évaluation sont examinés au niveau des pays avec les équipes d'appui aux programmes de pays et les divisions géographiques au siège; les évaluations par thèmes sont examinées par l'institution/l'organisme faisant l'objet de l'évaluation et sont communiquées au Comité de la planification stratégique du FNUAP. Les constatations et recommandations figurant dans les évaluations thématiques sont adressées au Comité de la planification stratégique du FNUAP; les constatations et recommandations figurant dans les bilans d'exécution des politiques sont transmises au Directeur exécutif.	Le contrôle est effectué au niveau local et au siège, et porte tout particulièrement, lors de l'examen des projets et programmes proposés, sur la suite donnée aux constatations et recommandations issues des évaluations.

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
					Les rapports d'évaluation thématique et les grands rapports d'évaluation sont en général publiés et largement diffusés. Organe directeur : Rapport biennal au Conseil d'administration.	
HCR	Oui	Groupe de l'analyse des politiques et de l'évaluation, créé en 1999. Auparavant : Service de l'inspection et de l'évaluation	1 P-5 3 adminis-trateurs	Fait partie du Département des opérations et fait directement rapport au Haut Commissaire assistant	Diffusion interne : Les recommandations et conclusions sont présentées au Haut Commissaire pour décision et suite à donner; des rapports sont présentés au Comité de gestion et aux représentants et directeurs compétents au siège et dans les pays concernés. Depuis 1999, tous les rapports sont publics. Organe directeur : Le Haut Commissaire fait régulièrement rapport au Comité exécutif sur le fonctionnement des mécanismes de contrôle.	Les modalités sont propres à chaque évaluation.

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
UNICEF	Oui	Division de l'évaluation, des politiques et de la planification (sous la responsabilité d'un directeur général adjoint). 1997 Auparavant : Bureau de l'évaluation et de la recherche.	1 D-1 4 administrateurs	Un interlocuteur a été désigné dans chaque bureau de pays pour les questions d'évaluation et de contrôle; dans chacune des sept régions, les administrateurs chargés du contrôle et de l'évaluation font rapport au Directeur régional adjoint; au siège, à New York, le Directeur du Bureau de l'évaluation et de la recherche rend compte au Directeur de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification, dans le cadre du Groupe des programmes, dirigé par un directeur général adjoint.	Diffusion interne : Les résultats des évaluations sont transmis, par l'intermédiaire d'une base de données, aux bureaux extérieurs, et intégrés au processus de gestion et de planification; publication d'un bulletin (deux à trois numéros par an) rendant compte des résultats des travaux d'évaluation et de recherche. Diffusion externe : Rapport biennal au Conseil d'administration; rapports ponctuels aux parties intéressées; bulletin.	Suivi assuré par le représentant du bureau de pays (la base de données relative aux évaluations comprend des résumés des mesures prises pour appliquer les recommandations).

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
UNITAR	Non	L'évaluation est intégrée aux programmes.		Le Directeur général contrôle le système d'évaluation.	Diffusion externe : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (chaque année). Évaluation ponctuelle des incidences des programmes par les donateurs bilatéraux. Organe directeur : Conseil d'administration (chaque année).	Rapport au Conseil d'administration.
UNOPS	Non	Le PNUD effectue les évaluations pour le compte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).			Les entités ayant procédé à des évaluations des projets et programmes adressent leur rapport au Directeur exécutif; si le Bureau de l'évaluation du PNUD a réalisé l'évaluation de projets ou y a participé, les rapports sont envoyés au Directeur exécutif.	Le suivi relève de la responsabilité des organismes de financement et des gouvernements bénéficiaires; le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS prend l'initiative de l'application des recommandations et en supervise l'exécution.

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
UNRWA	Non	Fonction d'évaluation intégrée aux trois principaux programmes opérationnels (santé, éducation, et secours et services sociaux). Auparavant : Bureau de la planification et de l'évaluation des programmes.				Suivi assuré par le Secrétariat de l'entité intéressée.
UNU	Non	Évaluations menées par des consultants.		Des rapports sont soumis au Recteur.	Le Recteur présente les rapports d'évaluation au Conseil d'administration de l'UNU pour examen et observations.	

Fonds/ programme	*Service d'évaluation propre*	• *Service chargé de l'évaluation* • *Année de création*	• *Classe du chef du service d'évaluation* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*[a]	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'évaluation*	*Modalités de suivi de l'application des recommandations de l'évaluation*
PAM	Oui	Bureau de l'évaluation (Bureau du Directeur exécutif) 1969 Le Bureau de l'évaluation est maintenant chargé de la fonction de contrôle.	1 D-1 7 administrateurs	Le Bureau de l'évaluation fait rapport au Bureau du Directeur exécutif.	Le Bureau de l'évaluation présente les rapports d'évaluation dans leur intégralité et sous forme de résumé aux services opérationnels compétents et aux autres bureaux de contrôle. Le Bureau de l'évaluation présente tous les résumés des rapports d'évaluation au Conseil d'administration.	Avec le résumé de chaque rapport d'évaluation, le Bureau de l'évaluation présente au Conseil d'administration un tableau indiquant les mesures prises par l'administration pour donner suite aux recommandations.

[a] Le nombre de fonctionnaires dans les services centraux ne rend pas compte entièrement des ressources consacrées à l'évaluation car la plupart des évaluations sont effectuées par les fonctionnaires employés aux activités opérationnelles ou par des consultants.

Fonction de contrôle

Tableau 3
Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	• *Classe du chef du service* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
CCI	Non	Fonctionnaire hors classe chargé de l'évaluation et du contrôle	P-5	Contrôle effectué sur la base du plan à moyen terme et du budget-programme. Des conseils sont donnés aux unités opérationnelles. Le Centre a mis en place un système de suivi trimestriel.	Rapports spéciaux présentés au Comité supérieur de gestion; réunions spéciales sur des sujets précis.	Diffusion interne : Rapports spéciaux établis à l'intention du Comité supérieur de gestion. Le nouveau système de suivi trimestriel fait partie du système intégré de gestion du CCI. Diffusion externe : Observations, le cas échéant, dans le rapport annuel.
CNUEH (Habitat)	Oui, combiné avec celui chargé de l'éva-luation.	Coordonnateur (P-4), Groupe de l'évaluation et du contrôle, Bureau du Directeur exécutif		Contrôle régulier de l'exécution des programmes et échanges avec le BSCI au sujet des modalités de suivi des résultats et de l'établissement des rapports.		

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	• *Classe du chef du service* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
				Utilisation du Système intégré d'information sur les réunions et la documentation dans le cadre de l'établissement du rapport sur l'exécution des programmes en 1998-1999.		
PNUCID	Non	1) Service de l'appui au programme (finances) 2) Service des opérations, Division des opérations et de l'analyse (activités de fond et finances)	D-1 (chef du Service des opérations)	Le Service de l'appui au programme met au point des directives et des procédures de contrôle et de gestion des ressources financières et veille à ce qu'elles soient appliquées, afin d'améliorer les contrôles internes, de renforcer la responsabilité, d'accroître l'efficacité et d'assurer un meilleur respect des règles et règlements; il surveille l'analyse des résultats et fournit des informations financières;	Le Service de l'appui au programme fait rapport au Directeur exécutif; Le Service des opérations fait rapport au Directeur de la Division des opérations et de l'analyse, lequel rend compte au Directeur exécutif.	

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	• *Classe du chef du service* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
				Le Service des opérations contrôle et analyse l'utilisation des ressources du fonds sur la base des éléments d'information fournis par le Service de l'appui au programme, et établit des rapports à ce sujet. Utilisation du Système intégré d'information sur les réunions et la documentation depuis 1998-1999.		
PNUD	Non	Un Comité directeur (Groupe d'appui aux opérations, Bureau de la gestion, Bureau des politiques de développement et Bureau de l'évaluation) oriente et surveille les opérations. Le contrôle effectif est mené à bien par le Groupe d'appui aux opérations.	D-2 4 administrateurs (Comité directeur) D-2 4 administrateurs (Groupe d'appui aux opérations)	Introduction en 1999 des cadres de résultats stratégiques et des rapports annuels axés sur les résultats. Contrôle des résultats d'ensemble par rapport aux objectifs figurant dans le plan de financement pluriannuel.	Rapports annuels axés sur les résultats.	Depuis 1996, le Bureau de l'audit et des études de performance présente au Conseil d'administration un rapport annuel consacré aux activités d'audit et de contrôle interne, qui comprend une description des produits, des initiatives, des tableaux d'effectifs et des grands problèmes pour l'année écoulée.

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	*• Classe du chef du service* *• Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
PNUE	Oui, mais pas unifié.	Groupe de la coordination et de la gestion des programmes	D-1	Il est rendu compte sur une base semestrielle du suivi des activités du PNUE à l'équipe dirigeante et au Conseil d'administration. Il est rendu compte des activités tous les deux ans au BSCI. Le Système intégré d'information sur les réunions et la documentation doit entrer en vigueur en 2000-2001.	Le Groupe rend compte au Directeur exécutif adjoint, à l'équipe dirigeante, au Comité des représentants permanents et au BSCI.	Le PNUE rend compte au BSCI dans le cadre des rapports sur l'exécution des programmes des Nations Unies.
FNUAP	Non	1) Divisions géographiques du siège 2) Bureaux de pays et équipes d'appui aux pays		En 1997, de nouvelles directives relatives au contrôle et à l'évaluation ont été établies. L'accent a été mis sur l'évaluation des sous-programmes et des programmes et une approche axée sur les résultats a été retenue.		Le contrôle des projets et des programmes est assuré de manière régulière par les bureaux extérieurs et les équipes d'appui aux pays, sous la direction des divisions géographiques du siège. Les constatations faites à l'occasion des examens à mi-parcours des programmes de pays sont examinées par le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation et communiquées à l'équipe dirigeante et au Conseil d'administration.

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	• *Classe du chef du service* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
HCR	Non	1) Bureaux relevant du Département des opérations; 2) Département de la protection internationale.		Les activités de contrôle se font dans le cadre du Système de gestion des opérations, qui vise à renforcer la gestion des activités du HCR dans le monde. Le personnel de terrain surveille l'évolution de la situation en consultation avec les bénéficiaires et les agents d'exécution.	Le suivi se fait selon la procédure habituelle de gestion et de présentation des rapports.	Système complet d'établissement de rapports permettant de suivre les progrès réalisés dans l'exécution des projets et les résultats obtenus; des statistiques sur le volume de travail sont transmises au BSCI en vue de l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes des Nations Unies.

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	• *Classe du chef du service* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
UNICEF	Oui, mais pas unifié.	Suivi des projets; suivi des résultats par les bureaux de pays; suivi des résultats des programmes de pays par les directeurs régionaux; suivi des résultats stratégiques par la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification.	Siège/NY : 1 D-2 Dans les régions : 7 D-2 Siège/NY : 5 administrateurs (3 consultants) Bureaux régionaux : 7 administrateurs	Les projets sont suivis de manière régulière par les bureaux de pays; les programmes de pays sont suivis sur une base annuelle par les directeurs régionaux; les résultats stratégiques du Fonds sont suivis par la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification. Les activités sont suivies et évaluées régulièrement au cours des audits de programme. Certains bureaux contrôlent l'exécution des activités appuyées par le Fonds, mais la pratique n'est pas généralisée. En 1999, l'UNICEF a pris des mesures pour renforcer ses procédures de contrôle interne.	Sur le terrain : les coordonnateurs des opérations de contrôle font rapport aux représentants de pays, lesquels rendent compte aux directeurs régionaux; Au Siège/NY : le Directeur de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification rend compte au Directeur général, qui fait rapport au Conseil d'administration.	Des systèmes informatisés permettent de suivre les décaissements par projet et les résultats obtenus; des rapports annuels concernant l'exécution des programmes de pays sont établis et présentés dans les grandes lignes par les directeurs régionaux au Conseil d'administration sur une base annuelle; le Conseil d'administration examine le rapport annuel du Directeur général qui met en évidence les résultats obtenus sur le plan stratégique. La Division de l'évaluation, des politiques et de la planification coordonne également les activités de suivi relatives à la situation des enfants dans le monde et remet un rapport annuel au Conseil d'administration; elle fait également oeuvre de sensibilisation à ce sujet avec des publications comme *Le progrès des nations* et *La situation des enfants dans le monde*.

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	*• Classe du chef du service* *• Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
UNITAR	Non				Le rapport à l'Assemblée générale est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.	
UNOPS	Non	1) Plan d'action : Division des politiques, de la planification et de l'information 2) Contrôle financier et administratif : Division des finances	1 Directeur assistant pour chaque division Division des politiques, de la planification et de l'information : 2 administrateurs Division des finances, du budget et de l'administration : 4 administrateurs	Contrôle et évaluation du respect du plan d'action du Bureau, des progrès des activités et du respect des règles et procédures financières et administratives au siège et dans le cadre des projets. L'évaluation des résultats se fait dans le cadre de visites sur le lieu d'exé-cution des programmes et s'inscrit dans les audits de gestion menés à bien par le PNUD pour le compte de l'UNOPS.	Les directeurs assistants font rapport au Directeur exécutif.	Le Directeur exécutif est chargé de donner suite aux mesures recommandées dans les rapports et d'en superviser l'application.
UNRWA	Non	Les fonctions de contrôle sont incorporées aux trois grands programmes : santé, éducation, secours et services sociaux.				L'UNRWA transmet des statistiques relatives au volume de travail au BSCI dans le cadre de l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes.

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	• *Classe du chef du service* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
UNU	Non			Le personnel enseignant du Centre de l'UNU, des centres de recherche et de formation et des programmes contrôle au jour le jour l'exécution des projets.	Les centres de recherche et de formation et les programmes présentent des rapports périodiques à la session annuelle du Conseil d'administration de l'Université.	Le Comité consultatif de chaque centre de recherche et de formation et de chaque programme contrôle les activités sur une base annuelle.
PAM	Oui, combiné avec celui chargé de l'évalua-tion.	Les fonctions de contrôle ont été transférées au Bureau de l'évaluation au 1er janvier 2000.	1 D-1 1 administrateur	Le Bureau de l'évaluation coordonne les activités de contrôle pour le compte des intervenants sur le terrain, des différents bureaux régionaux, des donateurs et du Conseil d'administration. Les contrôles sur le terrain sont souvent effectués par des représentants des gouvernements, par des ONG ou des Volontaires des Nations Unies.	Les bureaux de pays font rapport aux bureaux régionaux, lesquels rendent compte à la direction du Département des opérations au siège.	Diffusion interne : Pour ce qui est des activités de développement, les rapports des bureaux de pays sur l'exécution des projets sont utilisés dans les pays; pour ce qui est des opérations de secours, des rapports sur les situations d'urgence sont envoyés par courrier électronique à quelque 300 fonctionnaires du PAM et à environ 300 utilisateurs externes (organismes des Nations Unies, donateurs et organisations non gouvernementales) et sont publiés sur le site Web du PAM.

Fonds/ programme	*Service de contrôle propre*	*Service chargé des contrôles*	• *Classe du chef du service* • *Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des contrôles*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports de contrôle*
						Diffusion externe : Les questions relatives aux activités de contrôle sont traitées dans le rapport annuel relatif aux projets, dans le rapport annuel du Directeur exécutif et dans certains documents soumis au Conseil d'administration du PAM.

Fonction d'inspection

Tableau 4
Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

Fonds/ programme	*Service d'inspection propre*	*• Service chargé de l'inspection • Date de création*	*• Classe du chef du service • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des inspections*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'inspection*
CCI	Non	[BSCI]				
CNUEH (Habitat)	Non	[BSCI]				
PNUCID	Non	1) Service de l'appui au programme 2) Groupe central de contrôle et d'inspection du BSCI 3) Personnel du siège et personnel hors siège		Des inspections internes de certains bureaux, projets ou activités peuvent être effectuées conjointement par le personnel du siège et le personnel hors siège; toutes les inspections sont menées en coopération avec le BSCI et le Département de la gestion de l'ONU.		Les résultats des inspections sont transmis au Directeur exécutif.
PNUD	Non	Bureau de l'audit et des études de performance	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Examine les questions relatives aux inspections dans le cadre de ses audits de gestion.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
PNUE	Non	[BSCI]				
FNUAP	Non	Section de l'audit interne, Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Examine les questions relatives aux inspections dans le cadre de ses audits de gestion.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II

Fonds/ programme	*Service d'inspection propre*	*• Service chargé de l'inspection • Date de création*	*• Classe du chef du service • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des inspections*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'inspection*
HCR	Oui	L'Inspecteur général est responsables des inspections et est assisté par un coordonnateur (P-5).	1 D-2 2 P-5 1 P-4 1 P-3	Les inspections donnent au Haut Commissaire et aux bureaux extérieurs la possibilité de disposer d'une évaluation indépendante et objective des résultats obtenus. Les rapports d'inspection comportent des recommandations. En 12 mois, l'ensemble des régions doivent faire l'objet d'une inspection, l'objectif étant d'évaluer chaque programme de pays tous les quatre ou cinq ans.	L'Inspecteur général rend compte directement au Haut Commissaire.	Diffusion interne : Les rapports d'inspection sont des documents internes confidentiels, qui sont distribués de manière restreinte sur la base des conclusions qu'ils contiennent. Le Haut Commissaire rend régulièrement compte au Comité exécutif.
UNICEF	Non	Bureau de l'audit interne	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Les inspections sont menées à bien par les représentants de pays et les bureaux régionaux, qui ont pour mandat de vérifier l'usage fait des ressources qui leur sont confiées et d'évaluer les résultats en matière de gestion. Le Bureau de l'audit interne examine les questions et les modalités relatives aux inspections dans le cadre des audits des bureaux locaux.	Le Bureau de l'audit interne fait rapport au Directeur général et lui présente les problèmes exposés dans les rapports d'audit.	Les principaux résultats figurent dans les rapports d'audit et les rapports annuels. Les observations se rapportant à des problèmes courants ou chroniques sont par ailleurs communiquées à tous les chefs de service.
UNITAR	Non	[BSCI]				
UNOPS	Non	Section de l'audit Services d'appui aux projets/Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	S'occupe des questions et des problèmes d'inspection lors des audits de gestion.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II

Fonds/ programme	*Service d'inspection propre*	*• Service chargé de l'inspection • Date de création*	*• Classe du chef du service • Nombre de postes d'administrateur (à l'exclusion du chef)*	*Portée des inspections*	*Filière suivie pour rendre compte*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'inspection*
UNRWA	Oui, mais pas unifié	Département de la vérification des comptes et de l'inspection 1999	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Le Département de la vérification des comptes et de l'inspection veille au respect des procédures et normes établies; les fonctionnaires peuvent procéder à des inspections des programmes et des services d'appui dont ils sont responsables.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
UNU	Non	[BSCI]				
PAM	Oui	Bureau de l'inspection et des enquêtes, devenu le Bureau de l'Inspecteur général Juillet 1994	D-1 1 administrateur	Le Bureau continue à se charger des inspections et des enquêtes.	Le Bureau de l'Inspecteur général rend compte directement au Bureau du Directeur exécutif	Le Bureau de l'Inspecteur général soumet ses rapports au Directeur exécutif, avec copie au Directeur exécutif adjoint et à d'autres services, s'il y a lieu. Un rapport récapitulatif est adressé au Conseil d'administration tous les deux ans.

Fonction d'investigation

Tableau 5
Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

Fonds/ programme	*Service d'investigation propre*	*Service chargé des investigations*	*Mécanisme de présentation des rapports faisant état de gaspillage, de fraude et de fautes de gestion*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'enquête*
CCI	Non	Division de l'administration		
CNUEH (Habitat)	Non	Équipes d'investigation chargées des enquêtes préliminaires.	a) Mécanisme interne, avec la participation de l'administration b) Comité paritaire de discipline, rapports au Département de la gestion de l'ONU (ST/AI/371 du 2 août 1991). Le Groupe des investigations du BSCI (Nairobi et New York) participe aux enquêtes, y compris aux enquêtes préliminaires.	
PNUCID	Non	Le Chef du Service de l'appui aux programmes coordonne les activités.	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	
PNUD	Non	Bureau de l'audit et des études de performance	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
PNUE	Non	Le Directeur exécutif adjoint coordonne les activités avec l'aide du Groupe de l'évaluation et du contrôle.	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	À la discrétion du Directeur exécutif.
FNUAP	Non	Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	Se reporter au tableau 1 de l'annexe II

Fonds/ programme	*Service d'investigation propre*	*Service chargé des investigations*	*Mécanisme de présentation des rapports faisant état de gaspillage, de fraude et de fautes de gestion*	*Modalités de diffusion interne et externe des rapports d'enquête*
HCR	Non	L'Inspecteur général coordonne les activités.	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	Les responsables de l'audit interne sont immédiatement et systématiquement informés des résultats des enquêtes, les rapports sont conservés par la Division du Contrôleur et des services de gestion, qui les transmet une fois par an aux commissaires aux comptes.
UNICEF	Non	Bureau de l'audit interne	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	Diffusion interne : les responsables de l'audit interne sont immédiatement informés. Diffusion externe : le Contrôleur rend compte de tous les cas au Comité des commissaires aux comptes
UNITAR	Non	[BSCI]	[BSCI]	[BSCI]
UNOPS	Non	Section de l'audit : services d'appui aux projets/Bureau de l'audit et des études de performance (PNUD)		Se reporter au tableau 1 de l'annexe II
UNRWA	Non	Département de l'audit et de l'inspection	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	
UNU	Non		Les rapports sont adressés au recteur.	
PAM	Oui	Bureau de l'Inspecteur général	Mécanisme interne, avec la participation de l'administration.	Se reporter au tableau 4 de l'annexe II

Annexe III

Coordination interne des différentes fonctions de contrôle

Fonds et programmes opérationnels des Nations Unies

	Coordination des fonctions de contrôle
CCI	La coordination est assurée par la Division de l'administration dans le cas des activités d'audit, d'inspection et d'investigation et par le Bureau du Directeur exécutif pour ce qui est de l'évaluation et du contrôle.
CNUEH (Habitat)	L'administration se charge de la coordination interne.
PNUCID	Le chef du Service de l'appui au programme coordonne les activités d'audit, de contrôle et d'investigation.
PNUD	Le Bureau de l'audit et des études de performance, le Bureau de l'évaluation et le Groupe d'appui aux opérations coordonnent les différentes activités de contrôle. Le Comité d'examen et de contrôle de la gestion examine les plans établis pour la conduite des missions d'audit interne des activités du PNUD et présente ses observations à ce sujet.
PNUE	Le Groupe de la coordination et de la gestion des programmes et le Groupe de l'évaluation et du contrôle rendent compte au Directeur exécutif, qui coordonne leurs activités.
FNUAP	Le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation fait part de ses conclusions aux unités intéressées; les divisions géographiques participent au suivi.
HCR	La coordination est assurée par le Comité de surveillance. Présidé par le Haut Commissaire adjoint, cet organe compte parmi ses membres le chef de la Section du HCR de la Division de l'audit du BSCI et le nouveau Comité de l'évaluation présidé par l'Inspecteur général.
UNICEF	La coordination est assurée par le Comité de l'audit, le Directeur général, les trois Directeurs généraux adjoints, le Conseiller spécial, le Contrôleur et les directeurs chargés respectivement des ressources humaines, des programmes, de l'évaluation, des politiques et de la planification et de l'audit interne.
UNITAR	La coordination est assurée de manière informelle.
UNOPS	La coordination est assurée de manière informelle.
UNRWA	La coordination relève du Comité de l'audit et de l'inspection.
UNU	Le Bureau du recteur coordonne les activités.

	Coordination des fonctions de contrôle
PAM	Les unités intéressées procèdent directement à des échanges de vues au cours des réunions de coordination organisées périodiquement par le Directeur exécutif adjoint et dans le cadre des travaux du Comité de l'audit.